



*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Sous-Direction de l'éducation routière
et du permis de conduire**
Bureau national des droits à conduire

Affaire suivie par

Délégation à la Sécurité Routière

Maître Yohan DEHAN
174 rue de Courcelles
75017 Paris

Paris, le
Réf. : "

06 DEC. 2021

Maître,

Par courriers reçus les 18 novembre et 26 novembre 2021, vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre client, M.

Après un examen attentif de son dossier, je vous informe que les mentions relatives aux infractions des 7 février et 26 septembre 2019 ont été extraites et que le stage de sensibilisation à la sécurité routière auquel il a participé les 6 et 7 août 2021 lui a fait bénéficier de la reconstitution de quatre points.

De ce fait, son permis de conduire est de nouveau valide, à ce jour.

Veuillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le ministre de l'Intérieur
et par déléction,
la chef de la section permis à points
du bureau "J. A. S. à P. C."